Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212002075-20261020-20261003-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/10/2026

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

Commune de PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du mardi 20 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre à 18h00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de ville de FOLELLI, sous la présidence de Mme Sylviane GANDOIN, première adjointe. Le Secrétariat est assuré par Mme Marguerite BUCCI HOURTOLOU.

Membres du conseil municipal : 27	Présents : 19	Absents : 8	Pouvoirs : 1

Présents : ANGELINI Nathalie, BRUNEAU Claudia, BUCCI HOURTOLOU Marguerite, CASANOVA Gérard, CERANI Rachel, CERVETTI Michel, FINIDORI Joël, GANDOIN Sylviane, GOFFI Antoine-Joseph, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, LIMONGI André, LIMONGI Livia, MITRIDATI Dominique, PACO DOS SANTOS Sandrine, ROMAGNOLI André, SAMARTINI Jean-Félix, SOULLARD Patricia, SOULLARD Sylvie.

Absents : CASTELLI Yannick, EMANUELLI Jacques-Philippe, FRANCESCHI Jean-Marc, MATTEI Dominique, MATTEI-BELGODERE Valentine, MORACCHINI Jean-Sylvestre, RAFFALLI Muriel , SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs : EMANUELLI Jacques-Philippe donne pouvoir à LIMONGI Livia.

Objet : Création d'un emploi permanent rédacteur territorial à temps complet

Pour :	20
Contre :	
Abstention :	

Le Président de séance expose au Conseil Municipal que :

Considérant les besoins, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent d'un poste de Rédacteur territorial à temps complet au sein des Services Administratifs de la commune, notamment au Service Urbanisme, conformément aux dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale.

L'emploi ainsi créé fera l'objet d'une déclaration de vacance auprès du centre de Gestion Départemental de la Haute-Corse à qui le profil de poste sera communiqué pour en assurer la publicité

Ouï l'exposé du Président de séance,

- **VU** le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article L-313-1 ;
- **VU** n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de Catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- **VU** le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois de régis par le décret n° 2010-329 précité ;
- **VU** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux ;

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- **D'accéder** à la proposition de Monsieur le Maire ;
- **De créer** un emploi permanent de rédacteur territorial d'une durée de 35 heures hebdomadaires ;
- **De pourvoir** l'emploi ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale ;
- **De compléter** en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté, et les charges sociales s'y rapportant, au budget 2026 de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus, et signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré le 20 octobre 2026

Le Maire
Yannick Castelli

MAIRIE DE PENTA DI CASINCA
20213